

# TAP( temps d'activités périscolaires) - MODE D'EMPLOI -

Les TAP sont des temps d'activités proposés dans le cadre de l'accueil du soir, de 16h30 à 17h30 soumis à inscription car les places y sont limitées

*Ils se déclinent sur plusieurs séances (de vacances à vacances), l'inscription engage l'assiduité de votre enfant sur toutes les séances*

## **→ Comment et quand puis-je inscrire mon enfant?**

En vous connectant au site de la commune de SAINT GENIES, dans la rubrique « enfance-jeunesse », onglet « inscription au TAP » *ou* Directement auprès du service accueil de loisirs la semaine précédent les vacances

**Attention!!! Ces soirs - là , pensez aussi à inscrire votre enfant à l'accueil le soir , via le portail parents service**

Connexion à partir du	Pour la période du
9 octobre 2017	6 novembre au 20 décembre 2017
4 décembre 2017	8 janvier au 16 février 2018
5 février 2018	5 mars au 13 avril 2018
3 avril 2018	30 avril au 1er juin 2018

**→ Participation à toutes les séances :** les absences perturbent l'organisation du travail, éviter les annulations de dernière minute

**→ Une seule inscription par période :** le but n'est pas de surcharger les enfants

**→ C'est à l'enfant de choisir son activité,** prenez le temps d'en parler avec lui

L'inscription aux activités ne fait pas l'objet de supplément de paiement et vous engage à laisser votre enfant jusqu'à 17h30. Les ateliers peuvent avoir lieu sur le site de l'école ou en extérieur ( gymnase, médiathèque...) et sont proposés par des animateurs ou des intervenants extérieurs.

**Le planning des TAP sera renouvelé après chaque période de vacances**

**Pour toute question  05 62 89 00 07 ou 06 08 96 94 40**